



AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

Le mardi 14 octobre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mardi 7 octobre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
44	11	12	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, Mme ESCODA, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BRITEL, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUILLET, M. GUINET, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LALLEMENT, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : Mme ANTUNES, M. BENOIT, M. de LEMPS, M. DRUET, M. DUPONT Noël, M. FOUILLAND, M. KAYGISIZ, M. MARTINEZ, M. MILLET, Mme PITTI, Mme SERRE.

Absents : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, M. DOCHE, M. DONZEL, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. CRACCHIOLO (pouvoir à Mme FLORE), M. HARMEL (pouvoir à M. MATZ), Mme COMUZZI (pouvoir à Mme RAVET), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à Mme EMIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à Mme LIEVIN), M. GUENRO (pouvoir à M. AUBOEUF), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. PERRAUD), M. LENSEL (pouvoir à M. THOMASSET), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme BEY), M. MOINE (pouvoir à M. MONACI).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme LIEVIN Karine, Secrétaire de séance.

Régularisation foncière entre Haut Bugey Agglomération et la commune d'Oyonnax des parcelles AV 102p, AV 66p et AV 68, lieu-dit sur les Cretets, cours de Verdun.

Rapporteur : Mme ESCODA

Haut Bugey Agglomération est propriétaire de la friche Gilac et des parcelles de voirie, trottoirs et espaces verts attenants, cours de Verdun.

La commune d'Oyonnax entretient la voirie et les trottoirs du cours de Verdun. Dans le cadre de la régularisation foncière, des délaissés situés au lieudit Sur les Cretets, cours de Verdun, la commune d'Oyonnax a fait connaître sa volonté d'acquérir à l'euro symbolique, les parcelles AV 102p, AV 66p et AV 68.

Haut Bugey Agglomération souhaite garder la propriété de la voirie et du pont menant à la friche Gilac et à la Maison de l'Eau.

Par conséquent, un accord a été trouvé entre les parties. Il consiste à procéder à une régularisation des terrains précités, pour parties. Un plan a été réalisé par un géomètre pour répartir le tènement.

L'ensemble des frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune d'Oyonnax.

CONSIDERANT l'état de la situation foncière, établi le 17 Juin 2025, par le cabinet de géomètre Alia-GE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Le Conseil d'agglomération,
Par 56 voix pour,

- **AUTORISE** la cession à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section AV n° 68 et AV n°102p, d'une superficie totale de 246 m², à la commune d'Oyonnax.
- **AUTORISE** l'acquisition de la parcelle AV 66p d'une superficie de 9 m².
- **DIT** que l'ensemble des frais afférents à cette opération seront à la charge de la commune d'Oyonnax.
- **DIT** que l'office notarial en charge du dossier est CBJ Notaires à Oyonnax.
- **DONNE POUVOIR** au Président pour procéder à toutes les formalités utiles à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait à Oyonnax, le 14 octobre 2025.

Le Président,
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,
Mme Karine LIEVIN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Régularisation foncière entre Haut-Bugey Agglomération et la commune

Objet de l'acte : d'Oyonnax des parcelles AV 102p, AV 66p, et AV 68, lieu-dit sur les
Cretets, cours de Verdun.

.....
Date de décision: 14/10/2025

Date de réception de l'accusé 17/10/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 141025_2025113

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251014-141025_2025113-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 2 .1

Urbanisme

Documents d urbanisme

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 10_REGUL_FONCIERE_COURS_VERDUN.pdf (99_DE-001-200042935-
20251017-141025_2025113-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°10.pdf (21_RP-001-200042935-20251017-141025_2025113-
DE-1-1_2.pdf)

AVIS DOMAINE + PLAN

